Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260521-2026_54-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt- six, le mardi 19 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	3
Nombre de Conseillers présents	:	20
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	13 mai 2026
Date d'affichage du compte-rendu	:	21 mai 2026

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, M. DERVILLE Pascal, M. JASLET Nicolas, M. GUEGUEN François, M. MONNIER Alain, Mme CHOQUET Gwénaëlle, Mme SANTONI Sylvie, Mme BERRY Fabienne, Mme HAULBERT Marie, M. BOIVIN Adrian, Mme GAUDIOSO Frédérique, Mme FOLL Corinne, M. PITEL Philippe, M. LE PIVERT Jean-Michel, Mme BUSNOUF Dominique, Mme CICI Rose-Anne, M. LUTZ Maxime, M. LEMOINE Pierre-Yves, Mme POIRIER Aude, Mme POREE Sophie.

Absents excusés : M. VIMBERT Paul-Henry, M. RONCERAY Christophe, Mme MACE Laura.

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. VIMBERT Paul-Henry à M. LE PIVERT Jean-Michel, M. RONCERAY Christophe à M. MONNIER Alain, Mme MACE Laura à Mme FERRET Marie-France.

Président : Mme FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : M. PITEL Philippe

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260521-2026_54-DE

2026-54 : Désignation d'un délégué communal au Parc Naturel Régional

Rapporteur : Monsieur Nicolas JASLET

Monsieur Nicolas JASLET rappelle que la commune de Saint-Jouan des Guérets adhère au Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude depuis une délibération de décembre 2020. Par son adhésion, elle est membre de droit du Comité syndical du PNR.

Conformément aux statuts du Parc, chaque commune doit désigner un représentant titulaire (et un suppléant) pour siéger au sein des instances du Parc.

Vu la délibération n°2020-84 officialisant l'adhésion de la commune au Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude

Vu les statuts juridiques du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude

Considérant que suite à l'élection du Conseil Municipal en mars 2026, il convient de désigner un délégué communal titulaire et un délégué communal suppléant pour siéger au sein des instances du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De désigner

- Pascal DERVILLE comme délégué titulaire
- Nicolas JASLET comme délégué suppléant

D'autoriser

- Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET

